

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute personne adulte dont la situation de handicap est reconnue, ou pouvant prétendre à une reconnaissance ou une aide (RQTH, AAH, PCH, ...) et qui présente :

- une pathologie psychiatrique avérée
- une souffrance psychique générée par sa situation, son contexte de vie, son environnement.

Ou pour qui est questionné :

- le projet d'accompagnement ou d'accueil en structure ;
- le projet de maintien à domicile.

SECTEUR D'INTERVENTION



CONTACTEZ-NOUS

Accompagnement du handicap

2 rue Paul Langevin 57070 METZ

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 17h30

03 87 56 27 08

emams@epsm-metz-jury.fr

Mettis

Ligne A et B - arrêt Cimetière de l'Est ou Belletanche

Bus

Ligne 4 - arrêt Peupliers

En dehors des horaires d'ouverture

Vous pouvez contacter votre médecin traitant.

En cas d'urgence contacter le :

- Centre 15.
- CHR de Mercy au 03 87 55 31 31.
- 114 : Urgences pour personnes sourdes et malentendantes.
- 115 : Urgences sociales



Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé au CHR Metz-Thionville.



EMAMS ÉQUIPE MOBILE D'APPUI MÉDICO- SOCIAL

NOS MISSIONS

L'équipe est issue d'un partenariat entre l'EPSM Metz Jury et l'Établissement public départemental pour adultes handicapés (EPDAH) de Marly.

Elle bénéficie d'un financement de l'ARS Grand Est Moselle.

Prévenir la rupture de parcours en :

- évaluant la situation,
- évitant les recours systématiques à l'hospitalisation et le passage aux urgences par une réponse rapide et adaptée,
- prévenant l'épuisement des accompagnants (proches aidants ou professionnels),
- exerçant une fonction d'interface avec les secteurs de psychiatrie et les structures médicosociales,
- orientant si nécessaire vers un réseau d'acteurs identifié,
- Assurant un soutien à la pratique des aidants professionnels.

NOS ACTIONS

- Observation des moments témoins en situation.
- Analyse de la situation en équipe pluridisciplinaire.
- Mise en relation avec les services ressources
- Mise en place d'un plan d'appui / soutien pour la personne et les aidants.
- Information / sensibilisation des professionnels/ aidants sur les spécificités repérées.
- Suivi de l'évolution des situations.
- Assurant un soutien à la pratique des aidants professionnels.

NOTRE FONCTIONNEMENT

L'Équipe Mobile d'Appui Médico Social peut être interpellée par :

- les personnes concernées ou leurs proches aidants,
- les associations d'usagers (personnes en situation de handicap ou patients),
- les médecins libéraux et professionnels de santé,
- les structures hospitalières, (MCO, les urgences, la psychiatrie), médicosociales, sociales,
- les partenaires institutionnels (MDPH, Département, Caisses de sécurité sociale,...),

Nous sommes réactifs quelle que soit l'origine de la situation et nous nous déplaçons sur le lieu de vie de la personne concernée auprès des professionnels et des aidants qui nous sollicitent.

Nous agissons en complémentarité et en soutien des dispositifs existants.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

